



Révision de pension alimentaire

Par **krawczyk**, le **15/02/2008** à **20:03**

un nouveau jugement a été attribué le 22 février 2007, mon ex mari refuse de m'augmenter la pension en février 2008
a-t-il le droit ?

Par **ly31**, le **15/02/2008** à **20:17**

Bonsoir,

Votre ex mari refuse de vous augmenter la pension alimentaire pour vos enfants !

Je vous conseille de lui faire remarquer que dans le jugement de divorce est mentionné, que la pension alimentaire est révisable tous les ans !

Maintenant, s'il ne veut pas comprendre, dites lui que vous allez revoir le JAF (Juge des Affaires Familiales) et envoyer à votre ex mari un courrier en recommandé avec A.R.

Je vous souhaite une soirée

ly31